



**Direction Générale des
Services**

Direction de l'Education, de la Jeunesse et
des Sports

DEJS-Service Administratif Jeunesse et
Sport

Affaire suivie par : joël Guérive
Poste: 71-20

2012-CG-3-3515

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 13 avril 2012

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DE SAINT QUENTIN-EN-YVELINES
CONTRIBUTION DÉPARTEMENTALE AU FONCTIONNEMENT
EXERCICES 2012, 2013 ET 2014**

Politique sectorielle : Culture, Sports, Jeunesse et Loisirs	
Secteur d'intervention : Jeunesse et Loisirs	
Programme : Bases de Plein Air et de Loisirs	
Données financières	CP 2012
Montant actualisé	460 000 €
Montant déjà engagé	0 €
Montant disponible	460 000 €
Montant réservé pour ce rapport	270 000 €

Le présent rapport a pour objet de fixer la participation du Conseil Général aux frais de fonctionnement de la Base de Loisirs et de Plein Air de Saint Quentin en Yvelines conformément à ses statuts, ainsi que de renouveler la convention d'objectifs, arrivée à son terme le 31 décembre 2011, pour les années 2012 à 2014 inclus.

Les statuts des trois bases de loisirs présentes sur le Département des Yvelines (Boucles de Seine, Val de Seine et Saint Quentin-en-Yvelines) fixent la participation annuelle du Conseil Général au titre de leur fonctionnement.

La base de Saint Quentin-en-Yvelines est gérée par le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint Quentin-en-Yvelines. Suivant les statuts, modifiés le 12 septembre 1985, les dépenses d'exploitation non couvertes par les recettes de gestion sont réparties à part égale entre le Département des Yvelines et la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines. Le cadre de contribution des collectivités partenaires est fixé par convention d'objectifs pluriannuelle dont la dernière, signée pour les années 2010 et 2011, est arrivée à son terme le 31 décembre 2011.

Pour 2009, la participation du Conseil Général a été arrêtée à 290 000 €, auxquels s'est ajoutée une subvention exceptionnelle de 114 224 € destinée à apurer les comptes de la base pour les exercices antérieurs.

Lors de la séance du 9 juillet 2010 la participation du Conseil Général a été fixée à 270 000 € au titre de l'année 2010 et à 250 000 € pour 2011, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin-en-Yvelines versant, de son côté, les mêmes montants.

Afin de positionner la base sur un accueil de qualité, les années 2008 à 2011 ont été consacrées à de gros travaux :

- entretien et rénovation (réhabilitation de logement de fonction, création de paddocks, extension de bâtiment de stockage, amélioration thermique des bureaux, reconstruction du bâtiment principal du centre de voile...),
- remise aux normes d'hygiène et de sécurité (remplacement d'un poste haute tension, étude du réseau d'assainissement, réfection des différents bâtiments, création d'une infirmerie, pose de clôture, sécurisation des réseaux et amélioration de la qualité de l'eau pour la piscine à vagues, création de sanitaires et de douches sur la ferme pédagogique...),
- accessibilité pour les personnes en situation de handicap (pontons et kayaks adaptés au centre de voile, mise en place d'un lève personne au centre équestre, requalification des sanitaires).

Une politique de développement a également été instaurée. C'est ainsi que le centre de voile a été doté d'une flotte plus performante, que la signalétique réglementaire, directionnelle et informative a été renforcée, qu'un jardin pédagogique (avec ruches, serres) a été aménagé dans la ferme pédagogique, qu'un espace camp de cinq yourtes a été créé. Le parcours aventure dans les arbres a été repris en régie, et une DSP avec le golf a été renégociée.

Par ailleurs, l'administration générale a été réorganisée : embauche d'un nouveau directeur général des services et création d'une direction générale, renforcement de la coordination interne, du service comptabilité, création d'un pôle séjour et mise en place d'une équipe pour le nouveau restaurant.

Il convient de signaler que l'année 2011 a été contrastée suite aux conditions météorologiques très favorables pendant les mois d'avril et mai et très défavorables sur l'été. Ceci a considérablement réduit la fréquentation de la piscine et provoqué un record d'annulations sur les activités de plein air. L'activité globale a été en baisse de 15 %. Pour autant, les entrées véhicules payantes enregistrées du 1^{er} janvier au 31 août ont augmenté de 1,15 % (115 245 entrées). La qualité des services rendus a permis de fidéliser les usagers pendant la période estivale.

L'équipe est composée de 73 permanents (31 titulaires et 42 contractuels). Le budget primitif 2012 a été arrêté à :

- 5 313 206 € pour le fonctionnement, contre 5 014 553 € de réalisé en 2011,
- 6 417 568 € pour le budget normal et 2 983 275 pour le budget T.V.A., au titre de l'investissement (hors opération d'amortissement).

Afin de limiter le coût social du fonctionnement de la base de loisirs, tout en développant le nombre et la qualité des activités sociales, un plan d'action vise à attirer la clientèle « entreprises » demandeuse d'activités et de services essentiellement en semaine, période pendant laquelle la base dispose plus facilement de capacité d'accueil.

Les années 2012-2014 seront consacrées à :

- poursuivre le développement d'une offre de services d'animation, d'une offre culturelle avec l'accueil de concerts et d'expositions et de l'offre « détente » avec des jeux pour enfants,
- améliorer les bâtiments, la propreté et la sécurité de la base,
- rechercher des recettes propres par notamment l'accueil de salons et de séminaires d'entreprises,
- poursuivre la démarche qualité,
- donner de nouvelles orientations pour le camping (reconstruction en cours), la piscine, le restaurant, le centre équestre et la réserve naturelle.

Pour atteindre ces objectifs, un plan d'investissement auprès de la région Ile de France, joint en fond de dossier, a été défini à hauteur de 890 500 €.

Afin de donner de la lisibilité aux actions entreprises, le Syndicat Mixte d'Etude, d'Aménagement et de Gestion de la Base de Plein Air et de Loisirs de Saint-Quentin-en-Yvelines a adopté, le 15 février 2012, le projet de convention d'objectifs joint portant sur les exercices 2012, 2013 et 2014.

Selon les termes de cette convention, la contribution du Département et de la CASQY a été fixée, pour chacune des parties, à 270 000 €, correspondant à la moyenne des participations annuelles courantes apportées ces 3 dernières années.

Le syndicat mixte gérant la base de loisirs s'est engagé à un éventuel déficit supporté dans la limite de 100 000 €. Au-delà, les parties signataires de la convention se réuniront afin de définir la conduite à tenir.

Si ces propositions vous agréent, je vous demande de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :